Identité dominicaine et dévotions

Grégory Goudot

▶ **To cite this version:**

Grégory Goudot. Identité dominicaine et dévotions : La diffusion des confréries du Rosaire dans le diocèse de Clermont au premier XVIIe siècle. Identité dominicaine et dévotions. La diffusion des confréries du Rosaire dans le diocèse de Clermont au premier XVIIe siècle, Mar 2007, Chambéry, France. à paraître. hal-00413016

HAL Id: hal-00413016
https://hal.science/hal-00413016

Submitted on 3 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

IDENTITÉ DOMINICAINE ET DÉVOTIONS.

LA DIFFUSION DES CONFRÉRIES DU ROSAIRE DANS LE DIOCÈSE DE CLERMONT AU PREMIER XVII^e SIÈCLE

Grégory GOUDOT

Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC)

Université Blaise-Pascal – Clermont-Ferrand II

Pour qui espère convaincre autrui du bien-fondé d'une enquête, invoquer les aléas de la fortune apparaît au mieux hasardeux, au pire difficilement compatible avec la rigueur méthodologique et la scientificité dont se prévaut la recherche historique. C'est oublier que cette dernière, parce que tributaire de l'abondance et de la netteté des traces laissées comme autant d'empreintes par les sociétés du passé, comporte une irréductible part d'aléatoire, réservant ainsi plus que toute autre son lot de déceptions et d'heureuses surprises. Je reconnais volontiers avoir eu ma part de chance en découvrant, à la faveur d'une plongée dans le fonds du couvent dominicain de Clermont, une liasse d'une centaine de pièces relatives à l'établissement de confréries du Rosaire dans les paroisses auvergnates à partir de 1600[1]. À voir se succéder par dizaines requêtes émanant de communautés paroissiales et actes d'érection, dont les chercheurs ont suffisamment déploré la rareté[2], on n'exclut pas de réussir là où tant d'autres ont échoué – la reconstitution pas à pas de la sédimentation des confréries du Rosaire sur un territoire donné –, moins bien servis par les hasards de la conservation archivistique. Comme si la trouvaille, fut-elle précieuse, pouvait se suffire à elle-même et être exploitée isolément ; comme si les leçons des aînés et les premières expériences n'avaient pas suffisamment démontré que rien n'est jamais si facile à l'historien.

1. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 27 H 12.

2. Louis PÉROUAS, *Le Diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Paris, 1964, p. 166 (note 5) ; *id.*, « La diffusion de la confrérie du Rosaire au XVII^e siècle, dans les pays creusois », *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. 38, 1974, p. 433-437 ; Stefano SIMIZ, « Les confréries de Champagne du Nord, entre héritage et modernité (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans Philippe GOUJARD et Claude LANGLOIS (dir.), *Les Confréries du Moyen Âge à nos jours. Nouvelles approches*, Rouen, 1994, p. 69.

L'enthousiasme des premiers instants sort passablement égratigné d'un comptage en règle, car avec un total de 68 confréries recensées seulement, du fait de la présence de nombreux doublons, l'épaisse liasse a toutes les chances de n'identifier qu'une fraction des groupements établis par les dominicains clermontois dans un diocèse composé de quelque 800 paroisses, qui passe communément pour une terre de grande ferveur religieuse. Il faudra donc explorer d'autres pistes, s'accommoder bon gré mal gré des pertes de temps qu'occasionnera immanquablement une incursion dans le maquis des procès-verbaux de visites pastorales, sans assurance aucune que les résultats obtenus soient à la mesure des attentes. Mais le succès est à ce prix, *a fortiori* pour qui a à cœur d'honorer une bienveillante invitation lancée depuis Clermont et Chambéry.

S'il a le mérite de répondre aux appels répétés – mais insuffisamment entendus – des initiateurs de la présente enquête collective à l'ouverture sur d'autres horizons spirituels, le choix de l'ordre ne prétend pas à l'audace. Qu'apprendra-t-on encore de la contribution dominicaine à la promotion du Rosaire, dont les historiens du culte et des dévotions rappellent régulièrement le caractère emblématique[3] ? « Il est inutile d'insister sur l'appui que les Dominicains ont apporté aux confréries du Rosaire », estime-t-on même parfois[4]. Pourtant, ni l'automatisme de la référence, ni la fermeture d'un dossier considéré comme définitivement instruit ne constituent les preuves objectives d'un épuisement du champ des possibles. Si l'on connaît aujourd'hui le rôle assumé par les Dominicains dans la direction spirituelle de ces groupements de fidèles – encore que ce ne soit qu'au travers de textes normatifs et de la littérature spirituelle de l'ordre[5] –, il reste de la place pour bien des essais d'« histoire au ras du sol », seuls à même de révéler les logiques et les enjeux qui président à la circulation d'une dévotion constitutive de l'image d'un ordre religieux, au travers de ces groupements caractéristiques de la Réforme catholique que sont les confréries de dévotion. L'enquête, justement, reste à mener pour l'Auvergne du premier XVII^e^ siècle, au-delà d'ailleurs des seules confréries du Rosaire[6].

---

3. Ainsi Marek DERWICH et Bernard DOMPNIER, « Les religieux, les saints et les dévotions. Entre pastorale et identité des ordres », *Siècles*, n°16, 2003, p. 3-4.

4. Anne-Marie GUTTON, *Confréries et dévotion sous l'Ancien Régime : Lyonnais, Forez, Beaujolais*, Lyon, 1993, p. 89-90.

5. Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « Les Dominicains et les confrères du Rosaire », dans *Les Mouvances laïques des ordres religieux. Actes du 3^e^ Colloque international du CERCOR (Tournus, 17-20 juin 1992)*, Saint-Étienne, 1996, p. 355-375.

6. « En Auvergne, [l'] histoire [du mouvement confraternel] suit vraisemblablement les évolutions générales. Néanmoins, nous manquons encore d'études de cas et une synthèse fait toujours défaut ». Stéphane GOMIS, *Les « Enfants prêtres » des paroisses d'Auvergne (XVI^e^-XVIII^e^ siècles)*, Clermont-Ferrand, 2006, p. 211.

Genèse et cadre législatif d'une dynamique dévotionnelle (fin XV^e^-fin XVI^e^ siècle)

Longtemps circonscrite aux seuls religieux, la dévotion au Rosaire s'étend pour la première fois, dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, à la mouvance laïque des couvents dominicains de l'espace rhéno-flamand. Les fidèles sont invités à réciter le psautier de Marie, d'abord quotidiennement au sein de la « confrérie de la Vierge et de saint Dominique », fondée en 1470 à Douai par un prédicateur et professeur de théologie de la congrégation dominicaine réformée de Hollande, Alain de La Roche, puis une fois par semaine pour les membres de la première « confrérie du Rosaire », instituée en 1475 par le supérieur du couvent de Cologne, Jacques Sprenger. Une bulle de Sixte IV accorde en 1479 des indulgences à cette récitation du psautier, puis la confrérie gagne en 1480 l'Italie, où les premiers groupements apparus à Venise, Florence et Rome sont officiellement reconnus par le ministre général de l'ordre des Frères prêcheurs[7].

L'année 1520, qui voit l'officialisation par le pape de la croyance en la remise du Rosaire à saint Dominique par la Vierge, inaugure un temps d'essor de la dévotion, marqué par la multiplication immédiate et rapide des confréries et des indulgences, que Léon X accorde largement[8]. La France accueille alors ses premières associations, comme à Reims, dès avant 1540[9]. La création de confréries et la prédication sont encouragées, dans les années 1560, par Vincent Justiniani, 47^e^ maître général de l'ordre, mais le caractère ponctuel des permissions accordées confine le Rosaire au statut de dévotion dominicaine. Ce n'est plus le cas dès 1573, sous le généralat de Séraphin Cavalli, avec l'institution par Rome de la fête du Rosaire, en souvenir de la victoire remportée le premier dimanche d'octobre 1571 par la Sainte Ligue sur la flotte ottomane à Lépante, attribuée à l'intervention de la Vierge. Dès lors, les initiatives du chapitre général visant à promouvoir largement la dévotion se multiplient : les religieux sont invités à la diffuser par l'intermédiaire de leurs prédications, et les supérieurs à établir la procession du Rosaire le

7. M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, « Les Dominicains […] », p. 355.
8. Daniel-Antonin MORTIER, *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères prêcheurs*, t. 5, *1487-1589*, Paris, 1911, p. 241-242
9. S. SIMIZ, *Confréries urbaines et dévotion en Champagne (1450-1830)*, Villeneuve-d'Ascq, 2002, p. 128.

premier dimanche de chaque mois dans tous les couvents sièges de confrérie, sur le modèle italien[10].

C'est en 1592 que s'organisent de façon définitive l'administration de la confrérie du Rosaire et les modalités de sa diffusion. Soucieux de promouvoir auprès du plus grand nombre une dévotion considérée comme un bien de famille et de lever les obstacles institutionnels susceptibles d'en freiner la propagation, le chapitre général réuni à Venise confère à tous les supérieurs de couvents la faculté d'ériger des confréries, jusqu'alors apanage exclusif du maître général. Désormais autorisé, l'établissement d'une association dans une église étrangère à l'ordre doit répondre à une demande de la population, signifiée par écrit au supérieur du couvent dont ressortit la paroisse. Si la distance qui sépare ce nouveau groupement du plus proche est jugée suffisante, le prieur peut, en vertu de la délégation d'autorité qu'il détient du chapitre général, instituer la confrérie et en rédiger l'acte d'érection[11]. Seul l'accueil de confréries dans les églises conventuelles d'autres ordres, peut-être considéré comme de nature à menacer la propriété spirituelle que revendiquent les Dominicains sur la dévotion et à brouiller dangereusement les cartes aux yeux des fidèles, paraît requérir encore l'autorisation du maître général de l'ordre. En 1648 en effet, c'est Thomas Turco lui-même qui autorise l'établissement du culte du Rosaire chez les cordeliers de Montferrand[12]. Dès 1592 donc, les prieurs disposent d'un quasi blanc-seing du chapitre général et de pouvoirs étendus. Il n'en faut pas davantage pour libérer localement les énergies, comme en Auvergne où les dominicains entreprennent, huit ans après le chapitre général de Venise, une ambitieuse greffe dévotionnelle.

Mesures du siècle

Les mots ont un sens, et qui dit diffusion ou circulation dit, en toute logique, cheminement depuis un point de départ identifiable. Conformément aux dispositions vénitiennes, qui enjoignent les fidèles de s'adresser au supérieur du couvent dont ressortit leur paroisse, ce point de départ ne peut être que le couvent de Clermont, dont les religieux sont les

10. D.-A. MORTIER, *Histoire […]*, *op. cit.*, t. 5, p. 538 et 571.
11. *Ibid.*, t. 6, *1589-1650*, Paris, 1913, p. 13-14.
12. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 31 H 5.

seuls représentants de l'ordre des Frères prêcheurs dans les limites du diocèse. Ainsi, même lorsque les dominicains de Saint-Flour fondent en 1623 une confrérie dans le bourg d'Allanche, sur les marges méridionales du diocèse de Clermont, c'est bien au prieur clermontois qu'il revient finalement d'officialiser l'établissement[13]. Fondé avant 1227[14], siège d'une communauté du Tiers ordre séculier[15], le couvent de Clermont abrite, en sus de la traditionnelle confrérie du Rosaire, d'assez nombreuses associations au XVII^e^ siècle, qu'elles soient de métier – telles celle des maîtres pâtissiers et traiteurs, auparavant installée chez les carmes – ou anciennes – ainsi de la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste, « destinée pour aucuns artisans en particulier »[16].

De Clermont, seul foyer habilité à conférer un caractère légal aux fondations, la confrérie se répand rapidement dans un grand nombre de paroisses du diocèse, d'abord en direction des terres méridionales de la Haute-Auvergne et du Livradois. La confrontation des diverses séries documentaires mobilisées – sources dominicaines, procès-verbaux de visites des 505 paroisses inspectées par l'ordinaire dans la première moitié du XVII^e^ siècle[17] et autres sources éparses – révèle, en fixant en 1650 un *terminus ad quem* conforme à l'esprit du présent chantier collectif et aux grandes césures chronologiques du contexte auvergnat[18], l'existence de 148 confréries attestées, ainsi que la présence d'un autel ou d'une chapelle du Rosaire dans quatre paroisses, tenue par certains pour un indicateur fiable de l'existence d'une confrérie[19]. Encore ne s'agit-il que de *minima*, avec près de 300 paroisses de ce vaste diocèse au sujet desquelles on ne sait rien, et des procès-verbaux souvent plus discrets qu'on ne le souhaiterait. En effet, si les rapports des visites

13. *Ibid.*, 27 H 12, pièce 107.
14. Sylvie CONNAULT, *Le Couvent des dominicains de Clermont du XIII^e^ siècle au milieu du XVI^e^ siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Clermont-Ferrand II, 2002, p. 5.
15. *Ibid.*, p. 44 ; Renée CHAPUT, « Le Tiers ordre séculier de saint Dominique en France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », dans *Les Mouvances […]*, *op. cit.*, p. 448 (carte).
16. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 27 H 13, pièces 1 et 9.
17. *Ibid.*, 1 G 978-1027.
18. C'est en 1650 que disparaît Joachim d'Estaing, sous l'épiscopat duquel a notamment lieu l'essentiel de l'invasion conventuelle que connaît le diocèse au premier XVII^e^ siècle. Évêque de Clermont depuis 1614, il instaure la pratique des deux synodes annuels, au moment où la plupart des évêques français n'en tiennent qu'un seul, fait éditer des statuts synodaux en 1620 et 1647, et œuvre de façon décisive à l'enseignement du catéchisme dans les paroisses (Louise WELTER, *La Réforme ecclésiastique du diocèse de Clermont au XVII^e^ siècle*, Paris, 1956 ; B. DOMPNIER, « Clermont en 1665. Un diocèse à l'écart de la Réforme catholique ? », dans Emmanuèle LESNE-JAFFRO (éd.), *Fléchier et les Grands Jours d'Auvergne. Actes d'une Journée d'étude (Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 3 octobre 1997)*, Tübingen, 2000, p. 33-53). L'épiscopat plus court de son successeur et frère, Louis d'Estaing (1650-1664), qui voit la fondation du séminaire diocésain en 1656, s'inscrit dans la continuité de son action, les statuts synodaux de 1653 s'inspirant par exemple largement des ordonnances édictées en 1647 par Joachim. À bien des égards, ce dernier apparaît comme la grande figure de la réforme tridentine en Auvergne.
19. Ainsi par L. PÉROUAS, « La diffusion […] », p. 436.

assurées par Joachim d'Estaing sont toujours d'une grande précision, ceux – hélas beaucoup plus nombreux – des inspections menées par les archiprêtres et autres délégués sont de valeur fort inégale. Ici, le visiteur oublie de s'enquérir du nombre des confréries présentes dans la paroisse, tout absorbé qu'il est par le scandale que provoque en 1647, à Martilly, l'entretien d'une servante par le curé du lieu[20] ; là, il ne trouve pas d'association « qui meritassent d'estre incerees […] attendu que la valeur est de trop petite consequence »[21], alors même que reinages et autres « apportz de debvotion » sont méticuleusement consignés. On pourrait trouver mille autres défauts à la documentation sollicitée et, faute de disposer comme pour la fin du XVIII[e] siècle d'un *corpus* homogène de procès-verbaux complets et standardisés, l'ampleur et la chronologie du mouvement ne peuvent être qu'approximativement cernés.

Il reste que voilà de premières tendances, et quelques chiffres exploitables. La confrérie du Rosaire s'implante, entre 1600 et 1650, dans 18% au moins des 800 paroisses d'Auvergne au rythme d'environ trois fondations annuelles en moyenne, la proportion dépassant les 25% si l'on rapporte le nombre minimal de 148 associations à celui des 533 paroisses du diocèse effectivement documentées. C'est près de deux fois moins que dans les pays creusois voisins, ordinairement considérés comme peu fervents, où l'on recensait au moins 114 confréries pour quelque 300 paroisses à la même époque[22]. Avec 30 créations attestées seulement entre 1650 et 1725, dont plus des deux tiers (22) ont lieu dès avant la fin de l'épiscopat de Louis d'Estaing en 1664, le réseau auvergnat des confréries du Rosaire apparaît déjà constitué pour l'essentiel lorsque survient la mort de Joachim d'Estaing. La chronologie clermontoise rejoint ainsi les tendances qui ont cours ailleurs, comme en Limousin, où la diffusion de la confrérie connaît son « maximum éventuel » autour des décennies 1620 à 1640, et dans les diocèses d'Auxerre et Lyon[23].

Cette première esquisse demande à être affinée, car la répartition des groupements sur le territoire diocésain n'est pas homogène (*cf.* carte). Le premier trait marquant de leur implantation réside dans le croissant vide qui jouxte le couvent des dominicains, le second dans la concentration des confréries sur les hautes terres méridionales du diocèse, un tiers des archiprêtrés

20. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 1023/14.
21. *Ibid.*, 1 G 1020/7.
22. L. PÉROUAS, « La diffusion […] », p. 437.
23. *Ibid.*, p. 433-434 ; Philip T. HOFFMAN, *Church and Community. The Counter-Reformation in the Diocese of Lyon (1500-1789)*, New Heaven-Londres, 1984, p. 110-111.

accueillant à lui seul près des deux tiers des groupements[24]. Autant d'observations valables pour le diocèse de La Rochelle au milieu du XVII[e] siècle, à ceci près que la polarisation s'y trouve inversée comme par un effet miroir[25]. Certes, la logique tend à s'inverser ensuite : avec 9 érections de groupements supplémentaires attestées dans les cinq archiprêtrés de Mauriac, Ardes, Issoire, Sauxillanges et du Livradois entre 1650 et 1725, pour un total de 30 à l'échelle du diocèse tout entier, les archiprêtrés autrefois les moins pourvus en confréries opèrent un léger rattrapage. Rien de propre, toutefois, à remettre en cause le dimorphisme précocement observé entre des contrées déjà très ouvertes sur la France du Nord, parfois dépeintes comme peu ferventes[26], et les « pays » de forte religiosité que sont la Haute-Auvergne et le Livradois, terres d'élection des communautés de prêtres et principaux viviers de vocations sacerdotales[27]. Par-delà les mutations du tissu confraternel, l'implantation de la confrérie du Rosaire apparaît révélatrice des grands contrastes culturels et religieux d'un diocèse français au temps de la Réforme catholique.

24. **Répartition des confréries du Rosaire dans le diocèse de Clermont par archiprêtrés (1600-1650)**

		Nombre de confréries		Pourcentage	
Archiprêtrés méridionaux (5)	*Ardes*	*12*	97	*8,1*	65,5
	Issoire	*20*		*13,5*	
	Livradois	*31*		*20,9*	
	Mauriac	*28*		*18,9*	
	Sauxillanges	*6*		*4,1*	
Autres archiprêtrés (10)	*Billom*	*5*	51	*3,4*	34,5
	Blot	*3*		*2*	
	Clermont	*7*		*4,7*	
	Cusset	*12*		*8,1*	
	Herment	*2*		*1,4*	
	Limagne	*5*		*3,4*	
	Menat	*3*		*2*	
	Merdogne	*2*		*1,4*	
	Rochefort	*8*		*5,4*	
	Souvigny	*4*		*2,7*	
Total		148		100	

Réalisation : G. Goudot

25. Très net est en effet le contraste, dès la première moitié du XVII[e] siècle, entre de ferventes régions septentrionales – la future Vendée militaire –, dont 50% des paroisses accueillent une confrérie du Rosaire, et les tièdes plaines méridionales d'Aunis, où cette proportion est inférieure à 5%. Comme à Clermont, aucune confrérie n'est érigée dans le proche entourage des trois couvents dominicains de Fontenay, La Châtaigneraie et La Rochelle (L. PÉROUAS, « La diffusion […] », p. 437 ; *id.*, *Le Diocèse […]*, *op. cit.*, p. 166).

26. Pierre CHARBONNIER, *Histoire de l'Auvergne des origines à nos jours. Haute et Basse-Auvergne, Bourbonnais, Velay*, Clermont-Ferrand, 1999, p. 299.

27. S. GOMIS, *Les « Enfants prêtres » […]*, *op. cit.*, p. 214.

LES CONFRÉRIES DU ROSAIRE DANS LE DIOCÈSE DE CLERMONT (1600-1650)

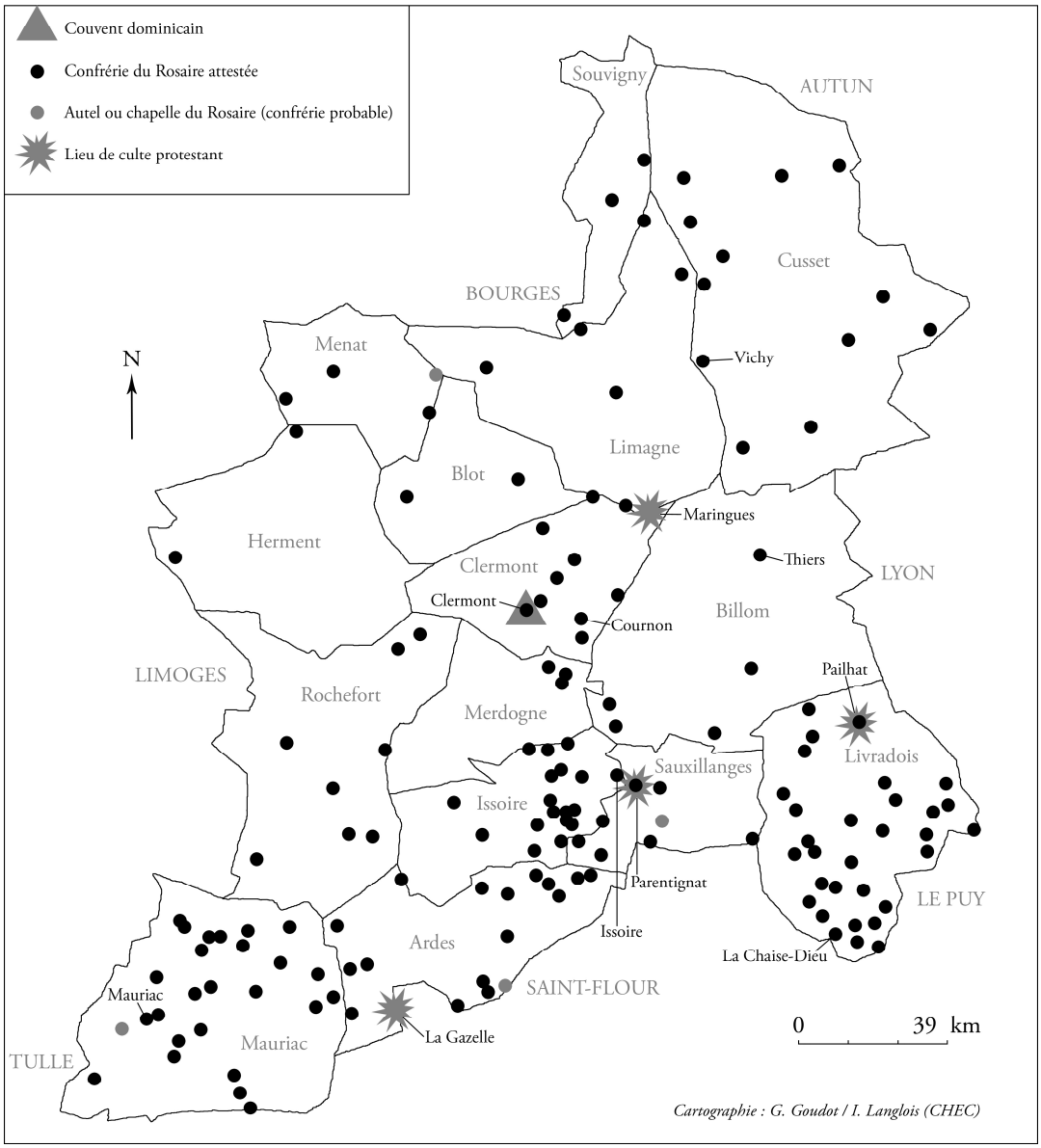

Un instrument de la réforme tridentine

« Au XVII[e] siècle, […] l'Église dans son entier fait le choix de la confrérie comme moyen de mobiliser le plus grand nombre possible de chrétiens »[28]. De fait, la diffusion des confréries du Rosaire est vue d'un bon œil au-delà des seuls rangs dominicains. Si les Prêcheurs clermontois

28. S. SIMIZ, *Confréries […]*, *op. cit.*, p. 16.

sont trop heureux de multiplier des structures qui ouvrent les paroisses à leur influence, l'ordinaire – dont la tutelle sur le mouvement confraternel a été réaffirmée en 1562 dans le *Decretum de reformatione* adopté par la XXII[e] session du concile de Trente, puis par les conciles provinciaux de Bourges et Sens, en 1584 et 1607[29] – les considère pour sa part comme autant d'utiles instruments dans sa reprise en main du diocèse. On sait la diffusion de ces confréries favorablement regardée par Joachim d'Estaing, sous l'épiscopat duquel fleurit plus d'une centaine d'associations, bien que le prélat ne prenne jamais d'initiative comparable à la campagne de promotion orchestrée en Champagne par un Félix Vialart de Herse, qui décide en 1661 de doter chaque paroisse du diocèse de Châlons de confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement[30].

L'évêque attend d'abord de ces confréries d'un nouveau type qu'elles viennent renouveler le tissu confraternel hérité du Moyen Âge, constitué de groupements aux formes les plus diverses et dont aucun statut ne vient généralement réglementer les exercices. Dans le viseur de l'épiscopat, plus spécialement, cette multitude de confréries qui, sous une foisonnante diversité de titulatures – Notre-Dame d'août ou de septembre, Notre-Dame de Pitié, Purification de la Vierge, Nativité Notre-Dame, etc. –, encadrait jusqu'alors la dévotion mariale dans les paroisses. Si les imperfections de la documentation rendent difficile l'appréciation sur le vif de leur devenir, toutes paraissent, avec le recul du temps, avoir pâti de l'introduction des confréries de dévotion. Plus sujettes encore que dans les diocèses du Sud-Est de la France à la prédation du Rosaire, ces vieilles confréries mariales ont en effet disparu du tissu confraternel auvergnat de la fin de l'Ancien Régime[31].

Par-delà ce renouvellement réussi d'une large frange du tissu confraternel, la diffusion des confréries du Rosaire jusque dans les paroisses les plus reculées est considérée par les autorités ecclésiastiques comme propre à améliorer l'encadrement des fidèles, voire à redresser, localement, des situations jugées alarmantes, au moment où la formation du clergé séculier laisse encore à

29. Albert MICHEL (éd.), *Les Décrets du concile de Trente*, Paris, 1938 (*Histoire des conciles d'après les documents originaux*, 10), p. 464 ; *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, Paris, 1716, t. 5, col. 1573-1577.

30. S. SIMIZ, « Les confréries […] », p. 70.

31. S. GOMIS, *Les « Enfants prêtres » […]*, *op. cit.*, p. 212 (tableau). Dans un grand quart sud-est de l'actuel hexagone, certaines confréries mariales survivent à l'invasion du Rosaire. Elles sont nombreuses à Fréjus et Aix – respectivement 28 confréries sur 75 et 60 sur 112 –, mais rares à Gap (3 sur 88), Embrun (5 sur 36), Genève (6 sur 373) et Nîmes (1 sur 20). À Montpellier, comme à Clermont, aucune confrérie mariale ne survit à l'introduction du Rosaire (M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, « Les confréries dans le temps et dans l'espace. Pénitents et Saint-Sacrement », dans *id.* (éd.), *Les Confréries, l'Église et la cité. Cartographie des confréries du Sud-Est. Actes du Colloque de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Marseille, 22-23 mai 1985)*, Grenoble, 1988, p. 21).

désirer. En 1649 par exemple, on s'empresse d'accéder au souhait exprimé par les habitants de Salins, en Haute-Auvergne, d'obtenir l'institution d'une confrérie du Rosaire, dans l'espoir non dissimulé que sa mise en place fasse diminuer le nombre trop important de paroissiens ignorants des principes les plus élémentaires de la foi[32]. Le fait n'est pas propre à l'Auvergne : en Champagne, au même moment, l'archevêque de Reims encourage largement la diffusion des confréries du Rosaire, qu'il considère comme les plus utiles à l'encadrement des populations[33]. « De par [leurs] formes peu exigeantes mais allégées des festivités profanes, de par [leur] objet, Marie, avec ses privilèges qu'exaltait déjà l'Église issue du concile de Trente, mais aussi avec son pouvoir bienveillant accordé à la sensibilité populaire », ces confréries, « étape intermédiaire entre la confrérie bas-médiévale, très liée aux sanctuaires locaux, à la terre maternelle, et la confrérie sacramentaire, répandue par l'évêché, par le nouveau clergé », semblent à même de satisfaire les aspirations des uns et des autres à « des expressions religieuses plus pures et cependant proches de la religion populaire »[34].

Les exercices individuels et collectifs modérément exigeants qui se pratiquent au sein de ces associations autorisent en effet l'accueil de cette grande masse des fidèles aux yeux de laquelle la confrérie constitue un cercle de sociabilité autant que de piété, dans lequel on s'engage massivement – quelque 250 confrères à Chidrac, en 1634, pour environ 300 paroissiens[35] – et volontiers en couple avant que la multiplication des confréries du Saint-Sacrement ne détourne peu à peu les hommes du Rosaire, entraînant comme dans le diocèse de Grenoble ou en Italie une progressive spécialisation sexuée des confréries de dévotion[36]. Dès les années 1630 en effet, d'assez nombreuses confréries sont administrées par des bailesses, notamment dans l'archiprêtré d'Issoire[37]. Procession à l'issue de vêpres et célébration d'une messe basse devant l'autel du Rosaire le premier dimanche de chaque mois – à l'exception du premier dimanche d'octobre réservé à la célébration plus solennelle de la grande fête du Rosaire –, récitation de quatre messes anniversaires pour le salut des confrères défunts sont les offices de la confrérie, dont chaque membre est tenu «

32. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 1027/56.
33. S. SIMIZ, « Les confréries […] », p. 68.
34. L. PÉROUAS, « La diffusion […] », p. 444-445.
35. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 989/7a.
36. B. DOMPNIER, « Les confréries du diocèse de Grenoble d'après les visites pastorales (1665-1757). Panorama général », dans M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD (éd.), *Les Confréries […]*, *op. cit.*, p. 53 ; Roberto RUSCONI, « Confraternite, compagnie e devozioni », dans Giorghio CHITTOLINI et Giovanni MICCOLI (dir.), *La Chiesa e il potere politico dal Medioevo all'età contemporanea*, Turin, 1986, p. 495-496.
37. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 989/1a, 4a, 17a, 19a, 34a, 35a et 1 G 998/3.

de se confesser et communier toutes les fêtes principales de nostre Seigneur et de la sainte Vierge, ou du moins de deux en deux mois les premiers dimanches afin de gagner les indulgences ». Des indulgences, justement, dont la perspective motive sans doute en partie l'engagement de beaucoup.

Bien qu'elles ne soient pas réservées aux seules âmes en quête d'absolu, ces confréries de dévotion n'en participent pas moins du catholicisme le plus orthodoxe, voire d'un catholicisme militant. Catholicisme le plus orthodoxe, d'abord, parce qu'elles relaient l'idéal sacerdotal véhiculé par la réforme tridentine. Les contrats de fondation rappellent en effet avec insistance que ni les offices propres à la confrérie, ni les divers exercices de piété exigés des confrères ne doivent jamais détourner ces derniers du culte paroissial, le meilleur moyen de s'en prémunir consistant à confier la direction de ces groupements au curé lui-même, voire à choisir des ecclésiastiques pour bailes, comme à Besse en 1628[38]. Premier confrère en dignité, le curé préside souvent à la réception des nouveaux membres et veille à la bonne tenue des comptes. Catholicisme de combat, ensuite, parce que la géographie des confréries du Rosaire épouse, dans le diocèse, celle du protestantisme[39]. L'Auvergne est pourtant tout sauf une terre d'élection de la Réforme, *a fortiori* au lendemain de l'édit de Nantes, dont le régime peu favorable provoque dès avant la Révocation une seconde vague d'émigration protestante vers Genève[40]. À quelques exceptions près, les affrontements n'y ont pas pris un tour dramatique : la mission de pacification du maréchal de Vieilleville à Clermont, en 1570, ne consistait-elle pas en une « pacification de la paix »[41] ? Reste cette présence d'associations en grand nombre en Livradois, à la frontière du Velay, et surtout ce réseau serré de confréries qui se met en place aux confins des archiprêtrés d'Issoire, Ardes et Sauxillanges, à proximité du bastion historique de la Réforme auvergnate (*cf.* carte). C'est en effet à Issoire, en 1540, que sont apparues pour la première fois en Auvergne les

38. *Ibid.*, 1 G 986/4.

39. Sur la place du mouvement confraternel dans les affrontements confessionnels, *cf.* Michel CASSAN, « Confréries et ordres religieux dans les combats confessionnels des XVI^e^-XVII^e^ siècles », dans *Les Mouvances […], op. cit.*, p. 309-323, et Serge BRUNET, « Confréries ligueuses, confréries dangereuses. Fraternités de combat dans le Sud-Ouest de la France durant les guerres de Religion », dans Marc VENARD et Dominique JULIA (éd.), *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, 2005, p. 129-170.

40. B. DOMPNIER, « Les protestants à l'époque moderne », dans D. MARTIN (dir.), *L'Identité […], op. cit.*, p. 521.

41. Jérémie FOA, « La "pacification de la paix" ? La mission de pacification du maréchal de Vieilleville à Clermont, en Auvergne (1570) », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 151, 2005, p. 231-264.

idées nouvelles, professées par un dominicain allemand invité à prêcher le Carême[42] – belle ironie de l'histoire, du reste, que cette introduction du protestantisme par un frère prêcheur, dont les origines rappellent inévitablement la figure de Jacques Sprenger, le fondateur de la première « confrérie du Rosaire », qui avait assisté Henri Institoris dans la rédaction du *Malleus maleficarum*[43]. Par la suite, la ville reste l'un des principaux foyers protestants du diocèse, avec une communauté de 50 à 60 réformés dans les premières décennies du XVII[e] siècle[44], contraints d'aller assister au culte dans la localité voisine de Parentignat. Alors que les catholiques du Languedoc se replient dans des groupements localisés au contact des bastions papistes provençaux et comtadins, les Auvergnats font, comme bien des Provençaux, de la confrérie du Rosaire un rempart contre l'hérésie, fût-elle peu menaçante[45].

Les relais réguliers

Dans ce contexte de cohabitation confessionnelle, les dominicains de Clermont n'œuvrent pas seuls à la diffusion du Rosaire, jusqu'à s'effacer au profit de nouveaux champions de la prédication. Pour le plus grand profit des Prêcheurs auvergnats, la promotion de leur dévotion attitrée bénéficie en effet du concours d'autres instituts, apparaissant de fait comme une œuvre mobilisant les acteurs les plus dynamiques de la Réforme catholique. C'est chez les Capucins, ailleurs si actifs dans la propagation des confréries du Saint-Sacrement et des prières des Quarante-Heures[46], que le Rosaire trouve d'actifs relais, comme en Champagne où un capucin de la province de Paris, le Père Hyacinthe, institue des confréries du Rosaire entre 1647 et 1649 dans

42. Henri HAUSER, « La Réforme en Auvergne. Notes et documents (1535-1671) », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 47, 1898, p. 81.
43. M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, « Les Dominicains […] », p. 355.
44. Pierre JANIN, *Le Clergé et la vie religieuse sous l'épiscopat de Joachim d'Estaing*, mémoire de maîtrise, Université de Clermont-Ferrand II, 1968, p. 154.
45. Robert SAUZET, « Les confréries du diocèse de Nîmes à la fin du XVII[e] siècle et au début du XVIII[e] siècle », et Xavier AZÉMA, « Les confréries du diocèse de Montpellier à la fin du XVII[e] siècle », dans M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD (éd.), *Les Confréries […]*, *op. cit.*, respectivement p. 219 et 225.
46. Ainsi en Lyonnais, en Forez et dans le Beaujolais : A.-M. GUTTON, *Confréries […]*, *op.cit.*, p. 64. Plus largement, sur la contribution capucine à la diffusion des Quarante-Heures, *cf.* B. DOMPNIER, « Un aspect de la dévotion eucharistique dans la France du XVII[e] siècle : les prières des Quarante-Heures », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 67, 1981, p. 5-31.

le doyenné de Dun-sur-la-Meuse, au contact d'un foyer protestant[47]. Il n'est décidément d'initiative, en Auvergne, qui ne fasse revenir à un moment ou à un autre l'historien vers la famille franciscaine en cette première moitié de XVII^e^ siècle. Munis de procurations du supérieur des dominicains de Clermont, deux missionnaires capucins de la province de Lyon fondent une quinzaine de confréries lors de leurs missions respectives à la charnière des décennies 1610 et 1620. La palme des fondations revient au père Paul de Lyon, qui institue à lui seul douze confréries, dont une dizaine contribue à la formation de ce noyau dur des confins des archiprêtrés d'Issoire, Ardes et Sauxillanges. Dans deux autres localités de ce secteur, à Antoingt et à Apchat[48], il est épaulé par le père Théodose de Bergame, très actif dans le diocèse du Puy, qui fonde également en Livradois les confréries de Mareugheol-Lembron et Viverols[49]. Là où ils passent, les deux capucins marquent les esprits. De passage dans la région de Cusset, où il institue une confrérie du Rosaire à Ferrières-sur-Sichon[50], le père Paul de Lyon se voit attribuer de surprenants pouvoirs :

> « La ville et voisinage de Cusset estant travaillé de maladies, de mauvais temps, et autres incommodités, le R.P. Paul fist faire des processions generales a pieds nuz vestus de blanc en forme de penitens qui portoient les misteres de la Passion fort devottement, et peu apres les maladies cesserent et les injures du temps se convertirent en beau »[51].

Mort en 1623 des suites d'une apoplexie, le capucin dispose en outre du pouvoir de contraindre au repentir les auteurs de graves péchés, subitement tourmentés de mille maux déclenchés par les menaces qu'il profère à leur encontre[52]. Plus vivace encore est le souvenir laissé par le père Théodose de Bergame, dont trône une représentation dans l'église paroissiale de Viverols, aux côtés du traditionnel tableau de la remise du Rosaire à saint Dominique[53]. Décédé en 1625 à près de 80 ans, alors qu'il prêchait le Carême à Ambert, ce propagateur actif du Rosaire fait durant un temps l'objet d'un culte de la part des paroissiens du Livradois, qui se rendent en

47. S. SIMIZ, « Les confréries […] », p. 69.
48. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 987/1a et 3 ; 1 G 990/2 ; 1 G 1002/1 ; 27 H 12, pièce 77.
49. *Ibid.*, 1 G 989/19a et 1 G 1003/18.
50. *Ibid.*, 1 G 992/17a-b.
51. P. MICHEL-ANGE DE CHALON, *Annales Capitulaires des Freres Mineurs Capucins de la Province de Lyon, ditte de Saint Bonaventure*, ms., t.1, p. 118, cité dans B. DOMPNIER, *Enquête au pays des frères des anges. Les capucins de la province de Lyon aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Saint-Étienne, 1993, p. 30.
52. B. DOMPNIER, *Enquête […]*, *op. cit.*, p. 30 et 207.
53. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 1003/18.

pèlerinage à Ambert sur son tombeau et s'en remettent à lui lorsque frappe la maladie, comme lors de l'épidémie de peste de 1629. L'application d'un fragment d'étoffe de son habit ou d'une lettre écrite de sa main est réputée provoquer de miraculeuses guérisons[54]. Paradoxalement, cette bonne volonté capucine ne sert pas toujours au mieux les intérêts dominicains, car les deux missionnaires, tout à leur enthousiasme, ne s'embarrassent pas de formalités dans leur entreprise. Or, à l'heure où l'ordinaire souhaite mettre de l'ordre dans le monde nébuleux des confréries, les associations instituées à la va-vite, sans acte d'érection ni statuts, ne sont pas du goût de l'évêque de Clermont, quand bien même contribueraient-elles à fédérer la masse catholique là où peut s'en faire sentir le besoin. Aussi refuse-t-il parfois de reconnaître l'existence de confréries ainsi instituées, dont la refondation en bonne et due forme aura finalement lieu entre les années 1690 et 1720[55].

Moins ostensible est la contribution des autres ordres religieux à la diffusion de la dévotion sur le territoire diocésain. D'abord grâce à l'accueil, chez les Mendiants, de confréries du Rosaire dans les églises conventuelles, comme chez les cordeliers de Montferrand – des franciscains, encore et toujours – dès 1648[56]. Rien de très original, au moins en regard des relais plus inattendus que semblent constituer indirectement certains établissements anciens, tenus pour étrangers à la diffusion des confréries de dévotion en Champagne[57]. Ainsi des abbayes bénédictines, souvent isolées en milieu rural, qui règnent sur des terroirs dont elles animent et contrôlent la vie religieuse. Au-delà de la seule mise en place du clergé paroissial par l'exercice du droit de présentation aux cures, celles-ci cultivent parfois, dans les paroisses soumises à leur emprise spirituelle et temporelle, un terreau favorable à l'accueil de dévotions nouvelles. Les échanges entre ces vieilles abbayes, profondément ancrées dans le tissu social, et les populations des paroisses environnantes sont quotidiens, soit que les religieux fassent une lecture souple de l'obligation de clôture, soit que les portes s'ouvrent pour exposer périodiquement de précieuses reliques à la vénération populaire et accueillir les sépultures de la notabilité locale[58]. Aussi, lorsque

54. B. DOMPNIER, *Enquête […]*, *op. cit.*, p. 211-212.
55. Ainsi à Champeix, le 7 avril 1720 (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 27 H 12, pièce 104).
56. *Ibid.*, 31 H 5.
57. S. SIMIZ, *Confréries […]*, p. 43.
58. Dominique DINET, *Religion et société. Les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e^-fin XVIII^e^ siècles)*, Paris, 1999, 2 vol. Pour l'Auvergne : Grégory GOUDOT, « Monachisme clunisien et vie rurale sous l'Ancien Régime. Le cas auvergnat de Menat aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », *Histoire et sociétés rurales*, n°25, 2006, p. 9-35.

dans une abbaye se trouve un autel, voire une chapelle dédiée au Rosaire – avec la connaissance intime, presque monographique de l'histoire particulière de chaque maison qu'un tel repérage requiert de l'historien –, les fidèles ont toutes les chances de faire preuve d'une réceptivité particulière à l'égard d'une dévotion et de groupements dont ils peuvent désormais demander l'institution auprès du couvent dominicain le plus proche. Tel est ce terreau favorable qu'ont peut-être cultivé, au nord-ouest du diocèse de Clermont, aux confins de l'Auvergne, du Bourbonnais et de la Combraille, les bénédictins de l'abbaye de Menat, dont la chapelle du Rosaire abrite le tombeau d'une vieille famille de noblesse chevaleresque[59] et dont l'aire d'influence accueille, entre 1600 et 1664, quelque dix confréries attestées. Ostensible « générosité franciscaine » ou discret travail d'amont, le concours qu'apportent les diverses familles régulières aux dominicains auvergnats invite à ne pas envisager, en matière de circulation des dévotions, les rapports entre ordres religieux sous le seul jour de la concurrence et de l'émulation.

L'histoire de la diffusion des confréries du Rosaire dans le diocèse de Clermont est celle d'une rencontre entre, d'un côté, l'offre dévotionnelle et les intérêts d'un ordre religieux, et, de l'autre, les attentes diverses, mais convergentes, des autorités ecclésiastiques et d'une partie des fidèles. La piété indulgenciée véhiculée par ces confréries, restée proche par certains aspects de la religion populaire tardo-médiévale dont elle a abandonné les manifestations profanes, les perspectives qu'offrent de telles associations à l'heure où l'encadrement des fidèles pâtit de l'insuffisante formation du clergé séculier, comme leur fonction de « remparts contre l'hérésie », sont autant de facteurs expliquant la réussite d'une telle greffe dévotionnelle, dont les enjeux dépassent la seule promotion d'un marqueur fort de l'identité dominicaine. Longtemps demeuré patrimoine dominicain, le Rosaire devient, à la faveur de la reconquête tridentine, patrimoine commun, désormais mis en valeur par d'autres familles spirituelles – notamment franciscaines. À l'heure où Rome fait le choix de l'évêque et du prêtre, où le prestige des ordres anciens souffre de la floraison régulière de la première modernité, cette dynamique dévotionnelle offre aux Dominicains l'espoir de rester visibles aux yeux du plus grand nombre. Elle est le moyen, pour les Frères prêcheurs du premier XVII^{e} siècle, de ne pas mourir à la Réforme catholique.

59. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 55/67/1637 ; G. GOUDOT, « Monachisme […] », p. 32.